

En refusant les « sanctions » proposées par quelques-uns contre les boycotteurs éventuels, le CIO a voulu éviter de punir des athlètes déjà gravement lésés par une non-participation. Mais les dirigeants, si leur responsabilité directe est reconnue, pourraient bien être écartés aux Jeux, « conformément à leur propre décision ».

## NE PAS PUNIR LES ATHLÈTES

**A** Los Angeles, en juillet dernier, s'était posée la question brûlante de l'avenir des Jeux: trois boycottages successifs à Montréal, Moscou et Los Angeles, fruits de tensions politiques internationales récurrentes, pouvaient représenter une menace d'éclatement de la famille olympique.

Le Président du CIO, S.E. M. Juan Antonio Samaranch, n'avait pas voulu que l'on débâte « à chaud » de cette grave question. Il avait proposé de remettre les discussions, d'examiner le problème au calme, plus tard, quoique dans un délai qui ne soit pas trop éloigné. Ce fut le week-end des 1<sup>er</sup> et 2 décembre, dans le lieu sans doute le plus propice, Lausanne, où le CIO trouve son siège depuis bientôt soixante-dix ans.

C'était « comme si le CIO avait eu pour réflexe de venir trouver « chez lui » le climat de calme et de sérénité qui était nécessaire à ses débats », notait Raymond Gafner, le président du CNO Suisse, lors de la cérémonie d'ouverture au Palais de Beaulieu.

Le CIO se retrouvait donc, selon les propres termes de M. Samaranch, « pour la troisième fois... » cette année en session, après Sarajevo et Los Angeles. Notre commission exécutive, continuait le Président, se sera pour sa part réunie cinq fois cette année. Nous aurons tenu environ 80 réunions de commissions, et un symposium international sur les problèmes de télévision.

Dès l'ouverture de cette 89<sup>e</sup> session, le Président du CIO avait fermement établi les bases sur lesquelles travailleraient ses 80 collègues présents.

« Plus particulièrement depuis les trois dernières Olympiades, des Comités Nationaux Olympiques, pour des raisons diverses, décident de ne pas prendre part aux Jeux Olympiques. Nous devons reconnaître que dans la lettre, ils sont dans leur droit. Rien dans la « Charte Olympique » ne les contraint à participer.

En agissant ainsi, continuait M. Samaranch, ils vont pourtant à l'encontre de l'esprit de cette même « Charte Olympique » et le Comité International Olympique est fondé à les critiquer. Les CNO avaient été en effet « créés pour précisément faciliter et préparer la participation des athlètes aux Jeux

Olympiques ainsi qu'aux manifestations patronnées par le CIO. Leur but premier essentiel, tel que défini par notre « Charte Olympique », est toujours le même: organiser et assurer la représentation de leur pays aux Jeux, offrir à leurs athlètes les meilleures conditions de participation possibles, et concrétiser ainsi les buts du Mouvement olympique.

Refuser de participer aux Jeux Olympiques ou ne pas tout tenter pour y prendre part, c'est donc ne pas suivre l'esprit olympique, c'est manquer au devoir fondamental fixé à chaque CNO», disait ensuite le Président du CIO, qui rappelait cette responsabilité première des CNO envers les athlètes : leur permettre de participer. Et boycotter «revient à interdire à ses athlètes de se mesurer à leurs rivaux du monde entier dans une compétition de prestige qui ne se représente que tous les quatre ans».

### QUELS DIRIGEANTS ?

La résolution du CIO propose « de faire en sorte que les représentants du Comité National Olympique (non participant) soient également écartés des Jeux Olympiques, conformément à leur propre décision ». Il est clair que cette sanction concerne les seuls représentants du CNO, et ne touche pas les membres du CIO. Il n'est pas précisé que les officiels et les juges seront pénalisés. Le Président Samaranch a précisé au cours de la conférence de presse que des pourparlers devront avoir lieu avec les Fédérations Internationales. « Certaines Fédérations récuse les juges et les arbitres des pays non-participants. Nous avons notre opinion à ce sujet, mais nous devons en discuter avec les FI. »

Pour ce qui est de l'effet des mesures prises par le CIO, le Président Samaranch ne se fait pas d'illusions. « Elles n'auraient pas empêché le boycottage des Jeux à Moscou et à Los Angeles. Les ennuis du CIO sont fonction de la situation internationale. Si elle va mal, il y a des risques. Si elle va en s'améliorant comme je le crois et le souhaite, alors nous n'aurons pas de problèmes ni de risques de boycottage à Séoul. »

---

Près de quatre mois s'étaient écoulés entre la 88<sup>e</sup> Session de Los Angeles et celle de Lausanne. Mais, dans ce délai, des attaques verbales et des menaces très clairement exprimées par les mêmes CNO et gouvernements qui avaient boycotté Los Angeles étaient reprises dans des termes fort semblables contre les Jeux à Séoul, en 1988, et n'avaient pas permis au « refroidissement » souhaité par les autorités olympiques de se faire. Est-ce en fonction de cette réactivation intempestive du volcan des relations internationales sur lequel semble assis le Mouvement olympique que fut assuré le grand succès de la session auprès des médias? Toujours est-il que cent vingt-six journalistes de vingt-huit pays s'étaient fait accréditer dans l'intention de suivre les événements de très près.

Parce qu'après avoir nommé la faute, on n'avait pas voté de sanctions, certains ont été déçus. Mais ceux qui affirmeraient que la résolution finale (voir page 20) était faible, ou terne, ne l'auront pas lue avec attention. Ceux qui y chercheraient des phrases sonores et des effets n'en auront pas pour leur argent. Mais tout se trouve dans ce texte : le rappel que le premier devoir d'un Comité National Olympique est d'assurer, sur l'invitation du CIO, la participation aux Jeux Olympiques des athlètes de son pays ; le refus de sanctions qui puniraient une seconde fois les athlètes des pays absents ; le souci, bien précisé, en revanche, de ne plus assurer aux dirigeants boycotteurs la possibilité de participer aux Jeux qu'ils auraient interdits à leurs athlètes ; la possibilité pour le CIO de rechercher les raisons de la non-participation. En effet, compte tenu de la diversité des situations politiques et des régimes dans le monde, il est bon de pouvoir apprécier la marge de manœuvre dont jouit un Comité National Olympique dans son propre pays, et la latitude qui lui est offerte, ou non, de combattre un boycott décidé par son gouvernement.

Le CIO a marqué aussi son appui aux Jeux à Calgary et à Séoul, et sa confiance aux organisateurs, une façon de dire à ceux qui grognent ou qui menacent qu'ils n'auront pas gain de cause.

Il a rappelé son autorité et sa compétence exclusive pour ce qui concerne le respect de la «Charte Olympique» et des conditions requises par la célébration des Jeux Olympiques, et affirmé que les organisations de Calgary et de Séoul satisfaisaient les dispositions de la Charte.

A l'issue de la Session, M. Samaranch a commenté le texte en répondant aux questions de la presse, et a précisé l'interprétation qui devait en

être faite; « Dès 1988, a-t-il notamment déclaré, les invitations aux Jeux Olympiques seront envoyées de Lausanne par le CIO. C'est un changement de la «Charte Olympique», les invitations étaient envoyées par le Comité organisateur et les réponses reçues jusqu'ici par la cité hôte qui organise. »

Trois importantes communications devaient précéder et préparer les interventions des membres du CIO : la première était celle de M. Primo Nebiolo, au titre de président de l'Association des Fédérations Internationales Olympiques d'été (ASOIF), suivaient M. Marc Hodler, au nom des Fédérations des sports d'hiver, et M. Vásquez Raña, qui parlait pour les Comités Nationaux Olympiques.

M. Nebiolo assura le CIO de « la complète disponibilité » des Fédérations Internationales dans toute action destinée à éviter les problèmes à venir. Il proposait pour cela une association des Fédérations dans le choix du lieu d'implantation des Jeux, compte tenu des implications internationales et politiques, et non pas seulement d'un point de vue technique.

L'ASOIF se prononçait contre les sanctions envers les boycotteurs. Ils rejoignaient l'immense majorité du sport et de l'Olympisme qui répugnait à toute répression : si le devoir d'un CNO est de participer aux Jeux, ce n'est qu'une obligation morale, un engagement d'honneur.

Des membres du CIO avaient d'ailleurs insisté sur la « liberté irrefragable de ne pas participer ». Le CIO s'orientera-t-il à l'avenir vers un encadrement de cette liberté, de façon que son exercice ne lèse pas de façon excessive les organisateurs et mette les boycotteurs éventuels devant leurs responsabilités ? Aujourd'hui, on a porté la date limite d'inscription de six semaines à huit semaines. Des membres du CIO ont milité pour des formules d'engagements successifs de plus en plus rigoureux, assorties de dépôts de garantie. De nombreuses propositions, complémentaires ou non, ont été entendues et réunies. Elles représentent une base de travail et de réflexion du plus grand intérêt pour les responsables du sport mondial.

E. L.

